

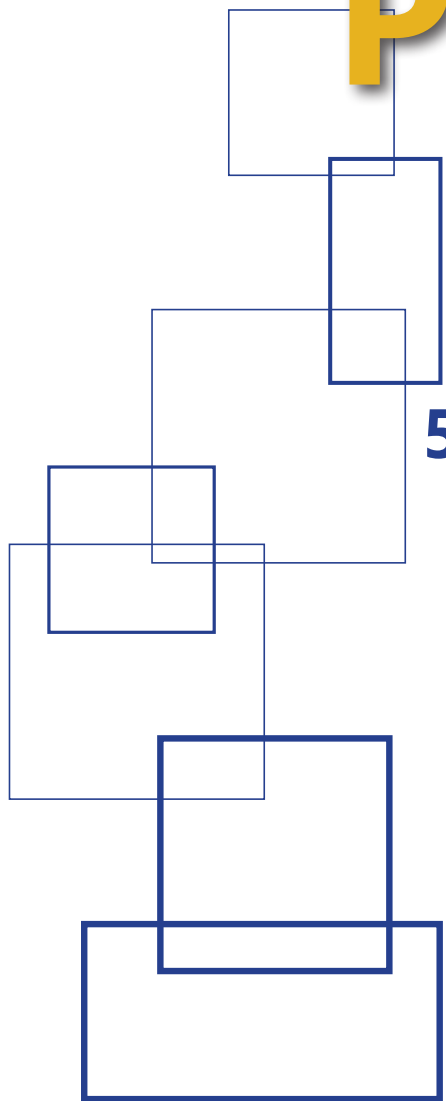


VENTABREN 2030

Un village durable pour demain

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3 SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUES



ELABORATION DU POS

Approuvé par délibération du conseil municipal du 23 Septembre 1983

RÉVISION N° 1

Approuvé par délibération du conseil municipal du 3 juillet 1988

RÉVISION N° 2

Approuvé par délibération du conseil municipal du 29 Mai 2000

ÉLABORATION PLU

Approuvé par délibération du conseil municipal du 1 juillet 2009

MODIFICATION N° 1

Approuvé par délibération du conseil municipal du 27 juillet 2011

RÉVISION N° 1 - RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Arrêté par délibération du conseil municipal du ...

Approuvé par délibération du conseil municipal du ...



Département des Bouches du
Rhône
Commune de
Ventabren

Plan Local d'Urbanisme

5.3.1. Liste des Servitudes d'Utilité Publiques (SUP)

PROCEDURES

Plan d'Occupation des Sols (POS)	Approbation par DCM le 23 septembre 1983
Révision POS	Approbation par DCM le 29 mai 2000
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Approbation par DCM le 1 ^{er} Juillet 2009
Modification PLU n°1	Approbation par DCM le 27 juillet 2011
Révision du PLU	Arrêt par DCM le
	Approbation par DCM le

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

A2 - Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

Article L.152-3 et suivants du code rural créé par la Loi 92-1283 1992-12-11

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
A2/9/697	Société du Canal de Provence	Canal de Provence - Réseau de Ventabren, de Bompard et de Galice.	Canal de Provence - Réseau de Ventabren, de Bompard et de Galice.		15/05/1963

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques

Articles L.621-1 à L.621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 ; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
AC1/17/165	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	Ermitage Saint Honorat de Roquefavour	MI 106 - Vestiges de l'Ermitage Saint Honorat de Roquefavour, en totalité ainsi que les parois rocheuses et le sol de la parcelle concernée par le vallon jusqu'à la route départementale n° 64.		23/08/1990
AC1/17/700	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	Château de la Reine Jeanne	Monument inscrit 1 : Les ruines du Château de la Reine Jeanne en totalité, y compris le sol de la parcelle N°176 section AB du cadastre et d'une contenance de 31a 03 ca. MH du 14 Décembre 1989		14/12/1989
AC1/17/750	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine	Aqueduc de Roquefavour	Monument inscrit 3: Aqueduc de Roquefavour, en totalité, situé sur les communes de Ventabren et Aix en Provence. MH du 15 Octobre 2001.		15/10/2001

AC2 - Servitudes relatives à la protection des sites et monuments naturels

Article R.341-1 du code de l'environnement.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
AC2/13/702	DREAL PACA – Service biodiversité, eau, paysages (DIREN PACA)	Village de Ventabren et ses abords	Le village et ses abords. Cadastre :- sections AB et AC en totalité section AM parcelles N°1 à 10. MH du 6 Juin 1971.	Site inscrit	06/06/1971

I1 - Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

Identifiant DDTM	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
I1/35/345	Société Géosel	Pipeline Géosel n° 1 et 2	GEOSEL - Pipeline n°1 et 2 de transport d'hydro-carbures liquides et de saumures : déclaré d'utilité publique par décret du 6 juin 1972.		06/06/1972
I1/72/1888	Société Anonyme de gestion des stocks de sécurité	Pipeline de Fos à Manosque	Pipeline de Fos à Manosque : les communes d'Arles, la Fare et Istres ne sont pas traversées mais concernées par la bande d'impact	Décret n° 95- 645 du 30 mars 2006	30/03/2006

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Identifiant DDE	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
I4/3/617	Réseau Transport d'Electricité (RTE) Groupe Maintenance	Ligne 400 KV - 2 circuits - Réaltor - Tavel 1 et Tavel 2	Ligne 400 KV - 2 circuits 225 KV- Réaltor - Tavel 1 (et Tavel 2)		
I4/3/618	Réseaux (GMR) PROVENCE ALPES DU SUD Section Technique	Ligne 400 KV - 2 circuits - Réaltor - Tavel 1 et Tavel 2	Ligne 400 KV - 2 circuits 225 KV - Réaltor - Tavel 2 (et Tavel 1)		
I4/3/703	ZAC LES CHABAUDS 251, Rue Louis Lépine 13320 BOUC-BEL-AIR (Tél. standard: 04.42.65.67.00)	Ligne 63 KV Éguilles - Roquerousse	Ligne électrique : 63 KV Eguilles - Roquerousse		

Pour tous travaux ou projets de construction soumis à autorisation ou déclaration, ou demande de certificat d'urbanisme, et situés à proximité (bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe de ces ouvrages), il est demandé de bien vouloir consulter le service gestionnaire.

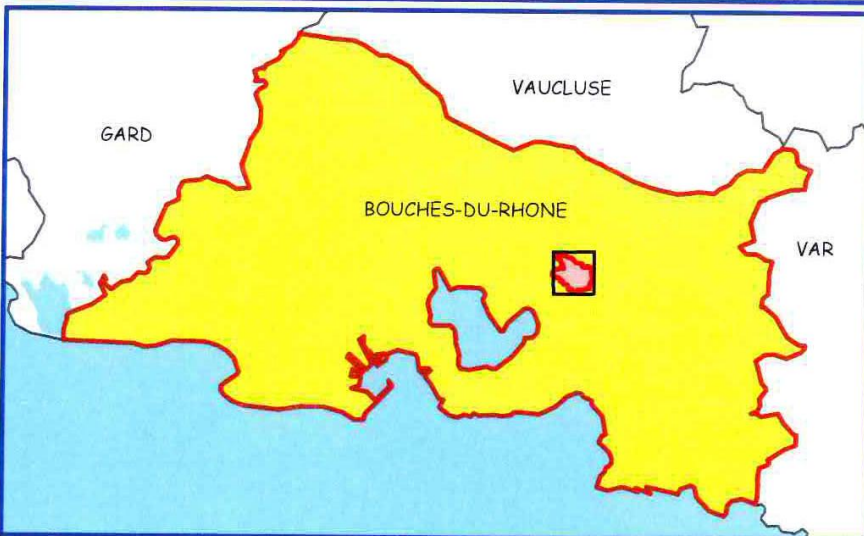
Rte

Réseau de transport d'électricité



**OUVRAGE ELECTRIQUE
TRAVERSANT LA COMMUNE DE :**

VENTABREN



Le code couleur des symboles et des annotations indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage



LIGNES

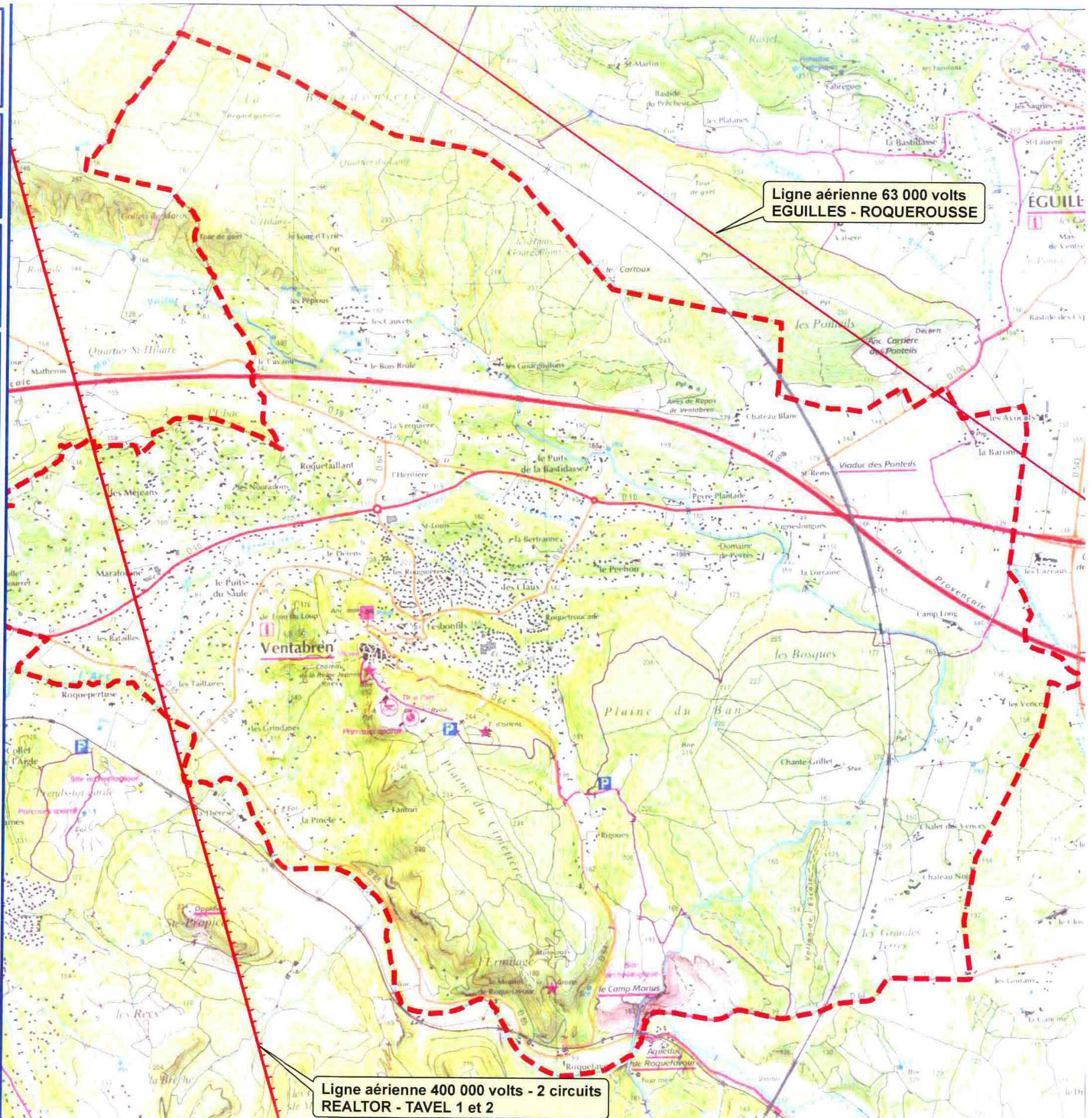
En exploitation

Limite Communale

Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit	—	—
2 circuits prévus, 1 circuit installé	○ ○ ○ ○ ○ ○	—
2 circuits	—	—
3 circuits et plus	—	—

La couleur de la ligne porte la tension maximale de l'ouvrage, les barbuies, les tensions inférieures ou égales

Dessiné : BE/ SIGEO PA Vérifié : J.THOMAS 06/08/2014
échelle : 1/25 000° N° OG - SIG : SIAOICET - 1408_00 C1 ind 0
 Sources : RTE BV CNER Juillet 2014, IGN SCAN@25



Ligne aérienne 63 000 volts
EGUILLES - ROQUEROUSSE

Ligne aérienne 400 000 volts - 2 circuits
REALTOR - TAVEL 1 et 2

15 - Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.

Articles 2 et 3 de la Loi n°65-498 du 29 juin 1965 relative au transport des produits chimiques par canalisations

Identifiant DDE	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
I5/37/348	TOTAL PETROCHEMICALS France	Canalisation de transport d'éthylène Lavéra - Saint-Auban	Canalisation d'éthylène. Déclaré d'intérêt général par décret du 8 septembre 1967.	Décret du 8 septembre 1967 déclarant d'intérêt général les travaux pour la construction et l'exploitation d'une canalisation de transport d'éthylène	08/09/1967

Int1 - Servitudes relatives au voisinage des cimetières

Article L.2223-S du Code Général des Collectivités Territoriales.

Identifiant DDE	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
Int1/8/718	Anciennement Ministère de l'Intérieur – Direction Générale des Collectivités Locales devenu : Le Maire. Code Général des Collectivités Territoriales	Cimetière de Ventabren	Protection autour du cimetière	Décret du 7 mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes	07/03/1808

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

Identifiant DDE	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif	Date de l'acte
PT2/67/650	Armée de l'Air	Faisceau hertzien Salon de Provence n° 013 051 4010 – Plan d'Aups/Ste Baume 0830514303	Faisceau hertzien Salon de Provence n° 013 051 4010 - Plan d'Aups/Ste Baume 0830514303	Arrêté du 29/11/1974	29/11/1974

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

Code des postes et des communications électroniques, Articles L45-1 et L48 modifiés par LOI n°2009-179 du 17 février 2009.

Identifiant DDE	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif'	Date de l'acte
PT3/5/2181	France-Télécom (Site Saint- Pierre Bâtiment D pour les PT3)	Ligne Noves - Les Pennes Mirabeau	Ligne Noves - Les Pennes Mirabeau		
PT3/5/2192	France-Télécom (Site Saint- Pierre Bâtiment D pour les PT3)	Ligne Aix - Salon	Ligne Aix - Salon		
PT3/5/2240	France-Télécom (Site Saint- Pierre Bâtiment D pour les PT3)	Réseau urbain Jas de Bouffan - Ventabren	Réseau urbain Jas de Bouffan - Ventabren		
PT3/5/2288	France-Télécom (Site Saint- Pierre Bâtiment D pour les PT3)	Ligne Aix - Coudoux	Ligne Aix - Coudoux		

T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

Identifiant DDE	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif'	Date de l'acte
T5/7/10	Direction Départementale de l'Équipement des Bouches du Rhône - Arrondissement Aéronautique	Aérodrome d'Aix-les-Milles	Aérodrome d'Aix-les-Milles.	Arrêté ministériel du 21 Septembre 1993.	21/09/1993

T8 - Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

Identifiant DDE	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif'	Date de l'acte
T8/7/452	Direction Départementale de l'Équipement des Bouches du Rhône - Arrondissement Aéronautique	Centre radioélectrique d'Aix-les-Milles	Base d'Aix-les-Milles N°13.54.024.	Décret perturbations du 20.12.72.	20/12/1972

T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article 3 de la Loi n°1845-07-15 du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer , article L.114-1 et suivants du code de la voirie routière, codifiés par la Loi 89-413 1989-06-22

Identifiant DDE	Service gestionnaire	Appellation	Description	Acte institutif'	Date de l'acte
T1/20/449	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne à Grande Vitesse (TGV)	Ligne à Grande Vitesse (TGV) N° 752 000 de Combs-la-Ville à Saint-Louis (LGV) du PK 687+000 au PK 691 +850	Arrêté ministériel du 18 mars 1991	18/03/1991
T1/20/761	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Rognac - Aix-en-Provence	Ligne Rognac - Aix-en-Provence N° 928 000 de Rognac à Aix-en-Provence du PK 11 +325 au PK 12+185		